

Audrey Rojo

Consentement éclairé tatouage artistique



Qu'est ce qu'un tatouage artistique selon Audrey ?

A l'aide d'une machine ressemblant à un gros stylo, et plusieurs aiguilles assemblées en faisceaux, j'insère avec le plus de douceur possible, une solution colorée sous l'épiderme, dans le derme superficiel, pour créer un dessin (ici floral / végétal) afin d'embellir une zone du corps comportant un défaut esthétique (cicatrice, brûlure, déformation) et/ou d'améliorer l'état psychologique suite à un évènement difficile et/ou de célébrer un évènement important.

Il est nécessaire de retoucher régulièrement un tatouage réalisé sur cicatrice afin d'en conserver la couleur car la peau cicatricielle garde moins bien les pigments. A noter que le système immunitaire du corps élimine partiellement les pigments colorés au fil des mois.



Contre-indications définitives ou temporaires

- Grossesse
- Allaitement
- Anti-inflammatoires
- Traitement contre l'acné (type isotrétinoïne)
- Anticoagulants ou anti agrégants plaquettaires forts (type Previscan ou Kardégic 100mg)
- Cicatrices datant de moins d'un an ou boursouflée (cheloïde)
- Vergetures datant de moins de 3 ans
- Eczéma, psoriasis sur la zone
- Epilepsie
- Chimiothérapie (sauf certificat médical)

- Si la zone à tatouer comporte une ou plusieurs cicatrices, elles doivent avoir 12 à 18 mois d'ancienneté pour être recouverte par tatouage.

- Si vous êtes actuellement sous traitement médical ou dans le moindre doute concernant votre état de santé, vous devez avertir Audrey et lui remettre, en cas de besoin, l'accord de votre médecin traitant.

- En cas de dissimulation ou de méconnaissance d'une maladie, la responsabilité d'Audrey Rojo ne pourra être engagée.



Hygiène & sécurité

L'acte de tatouage implique une effraction cutanée et peut être à l'origine d'infections si la peau de la personne sur laquelle l'acte est réalisé n'est pas désinfectée, si le matériel pénétrant la barrière cutanée n'est pas stérile ou si l'ensemble des règles d'hygiène n'est pas respecté.

- Audrey s'engage à respecter scrupuleusement les règles d'hygiène en vigueur:
- Le stage d'hygiène obligatoire a été réalisé en 2011, l'attestation est disponible sur demande.
- Les encres utilisées sont Américaines et d'excellente qualité, autorisées et certifiées conformes à la loi européenne REACH en vigueur depuis le 4 Janvier 2022.
- Les cartouches d'aiguilles sont stériles et à usage unique.
- Les godets à encre et consommables utilisés sont à usage unique .
- Le matériel annexe non stérile est désinfecté à l'alcool 70°.
- L'activité de dermopigmentation est déclarée auprès de l'ARS (Agence Régionale de Santé), dont l'attestation est disponible sur demande.



Précautions avant tatouage

- 48h avant la pigmentation, la consommation d'alcool et de stupéfiants est formellement contre-indiquée à la pratique du tatouage.
- 48h à 72h avant la pigmentation, il est recommandé de réaliser un gommage à grains sur la zone à tatouer pour enlever les peaux mortes.
- L'application de crème anesthésiante n'est pas autorisée
- Dans le moindre doute concernant votre état de santé, consultez votre médecin traitant/spécialiste et demandez lui , au besoin, un certificat médical.



Déroulement & conditions

- Audrey s'engage à réaliser un tatouage en adéquation avec votre souhait, dans la mesure des possibilités offertes par ces techniques .
- Elle prend toujours le temps nécessaire pour vous expliquer le déroulement précis.
- Pour obtenir le résultat escompté, généralement 2 séances sont nécessaires.
- Audrey se réserve le droit de refuser toute prestation OU énième séance si elle l'estime incohérente/superflue avec le résultat que vous demandez.
- Chaque séance doit être espacée de 2 mois si le tatouage est effectué sur peau cicatricielle. Cette durée ne peut pas être négociée car c'est le temps nécessaire à la cicatrisation totale de votre peau pour obtenir un bon résultat.
- Tout tatouage commencé, vous engage à régler la somme convenue (devis sur la dernière page), quelque soient le nombre de séances et les conditions/délais de règlement accordés.
- Une peau cicatricielle est une peau très difficile à pigmenter , qui impose des contraintes. On ne peut malheureusement pas tatouer ce que l'on veut , et le motif doit impérativement supporter un léger fusage (élargissement des traits tatoués dans la peau)
- Les vergetures peuvent se couvrir mais on ne peut pas faire graphiquement ce que l'on veut non plus, sachant que la douleur est souvent intense...



Dessin avant tatouage

- Audrey commence à dessiner après acceptation du devis (dernière page de ce document)
- Vous recevrez des croquis plusieurs semaines avant la séance, et je pourrai les modifier jusqu'à quelques jours avant (pas la veille)
- Si son travail de formatrice ne lui permet pas une modification du motif dans un délai très proche de la séance, le rendez-vous de tatouage devra obligatoirement être repoussé .



Le jour du tatouage

- Toute crème anesthésiante est INTERDITE. Elle ne pourra pas vous tatouer si vous en avez appliqué car la peau est beaucoup plus dure/figée.
- Le risque de fusion (encre qui s'étale en tâche sous la peau) est alors maximal...
- Vous pouvez venir accompagné d'une personne majeure ou d'un adolescent. Les enfants ne sont pas acceptés dans la cabine (fils, sang, temps long)
- Mangez quelque chose (de préférence des sucres lents) avant de venir, pour ne pas stresser davantage.
- Ne consommez pas d'alcool 48h avant la séance (saignement important)



L'après tatouage

- Un protocole de soins avant et après tatouage vous sera remis avant votre rdv de tatouage par téléchargement : audreyrojo.fr/documents OU en main propre.
- Il faudra suivre ces consignes à la lettre pour que votre peau soit correctement préparée à recevoir le tatouage, que la cicatrisation se passe de façon optimale et que le résultat soit à la hauteur de vos espérances.



Résultat immédiat & dans le temps

- Après séance , la peau réagit par gonflement, rougeurs ou petit hématome, plus ou moins fortement selon votre peau, et plus ou moins longtemps (de quelques heures à plusieurs semaines).
- Des croûtes colorées se forment quelques jours après la séance et peuvent tomber lors du nettoyage
- Le résultat sera plus marqué pendant 1 à 3 semaines et les couleurs vont comme se "patiner".
- Le résultat de couleur et de tracé sera jugé définitif 2 mois après la dernière séance.
- Une retouche pour recolorer est conseillée quand des manques apparaissent ou un affadissement de la couleur (4 à 8 ans).



Droit à l'image

- Audrey sera amenée à réaliser des photos et/ou vidéos de vous , et à les publier sur les pages internet officielles de l'entreprise, pages professionnelles des réseaux sociaux, ou sur des documents publicitaires.
- Ces photos permettent un suivi, donnent aux futures clients une idée du travail possible.
- Votre visage ou corps (ainsi que vos noms et prénoms) ne paraîtront jamais en entier, seule la zone tatouée apparaît.



Tarifs & conditions de règlement

- Les tarifs de tatouage sont toujours établis par Audrey sur devis lors d'un rendez-vous d'étude de votre projet, sur place.
- La création d'un tatouage comprend 2 sessions, espacées de 6 à 8 semaines selon l'état de votre peau.
- Un **acompte de 30%** vous sera demandé après validation du devis. Aucun dessin préparatoire ne sera commencé sans cet acompte.
- Audrey demande à ce que le solde du total soit réglé à la fin de la première session.
- Pas de règlement en plusieurs fois pour un tatouage artistique.
- **Moyens de paiement acceptés : Espèces ou virement**



Devis

Description du motif	
Taille	
Nombre d'heures de travail estimé	
Difficultés techniques	
TOTAL TTC	
Acompte	
Solde à payer le jour J	
Moyen de paiement	

DOCUMENT A CONSERVER PRECIEUSEMENT

DECHARGE

Tatouage artistique



Je, soussignée, NOM prénom :

Code postal et ville:

Né.e le: / /

Téléphone:

Je prends un traitement : NON OUI

pour quel problème?.....

Médicaments & dosage (information confidentielle):

J'atteste sur l'honneur avoir bien reçu et pris connaissance des informations relatives à la faisabilité de ma prestation (et de ses limites) , mais aussi à la pratique du tatouage , notamment des contre-indications, des précautions à suivre , des recommandations liées au règles d'hygiène et de cicatrisation, les règles relatives au bon déroulement des séances , les tarifs & conditions de règlement, ainsi que le droit à l'image.

A ma connaissance, je déclare n'avoir aucun état ou problème contre-indiquant l'acte de tatouage.

Ces informations sont sur le document intitulé “consentement éclairé ” que j'ai reçu par internet / qui m'a été remis en main propre.

J'accepte sans réserve les termes contenus dans ce document. De ce fait, en cas de non respect d'une règle citée, la responsabilité d'Audrey Rojo, de ses collaboratrices ou de ses élèves ne pourra être engagée.

Décharge imprimée en double exemplaire,

à Lavour , le :

Signature du client (précédée de la mention manuscrite “lu et approuvé”)

Exemplaire client à conserver

DECHARGE

Tatouage artistique



Je, soussignée, NOM prénom :

Code postal et ville:

Né.e le: / /

Téléphone:

Je prends un traitement : NON OUI

pour quel problème?.....

Médicaments & dosage (information confidentielle):

J'atteste sur l'honneur avoir bien reçu et pris connaissance des informations relatives à la faisabilité de ma prestation (et de ses limites) , mais aussi à la pratique du tatouage , notamment des contre-indications, des précautions à suivre , des recommandations liées au règles d'hygiène et de cicatrisation, les règles relatives au bon déroulement des séances , les tarifs & conditions de règlement, ainsi que le droit à l'image.

A ma connaissance, je déclare n'avoir aucun état ou problème contre-indiquant l'acte de tatouage.

Ces informations sont sur le document intitulé “consentement éclairé ” que j'ai reçu par internet / qui m'a été remis en main propre.

J'accepte sans réserve les termes contenus dans ce document. De ce fait, en cas de non respect d'une règle citée, la responsabilité d'Audrey Rojo, de ses collaboratrices ou de ses élèves ne pourra être engagée.

Décharge imprimée en double exemplaire,

à Lavour , le :

Signature du prestataire (précédée de la mention manuscrite “lu et approuvé”)

Exemplaire professionnel